

HOMOLOGATION DES EQUIPEMENTS TERMINAUX ET EQUIPEMENTS RADIOELECTRIQUES CAS DE LA COTE D'IVOIRE

GBONGUE DIMITRI,
Service Normalisation et Homologation
ARTCI-DACO

Tunis, le 24 Juin 2014

PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET CHAMPS D'APPLICATION
2. MISE EN ŒUVRE PRATIQUE
3. PERSPECTIVES

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET CHAMPS D'APPLICATION

Dispositions	Champs d'application
Ordonnance n° 2012-293 du 21 mars 2012 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication, article 88,89	-Les équipements radioélectriques et des équipements destinés à être connectés à des réseaux Télécoms/TIC doivent faire l'objet d'une vérification du respect aux exigences essentielles de la part le l'ARTCI(Homologation) - Les normes applicables sont définies par l'ARTCI, qui peut faire intervenir des organismes nationaux et internationaux
décret n° 2013-301 du 02 mai 2013 relatif à l'homologation des équipements terminaux et radioélectriques et à l'agrément d'installateur	-Procédures d'homologation des équipements terminaux et des équipements radioélectriques, agrément d'installateurs -tout équipement dont le modèle est homologué fait l'objet, préalablement à sa commercialisation, d'un marquage..... Les droits de marquage sont perçus et recouverts par l'ARTCI

3

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE

CHAMPS D'APPLICATION

- ☐ Equipements terminaux (téléphones mobiles, téléphones fixes, routeurs, switch, ect....)
- ☐ Equipements radioélectriques(module car, dispositifs radio courte portée, émetteur-récepteur....).

EXIGENCES ESSENTIELLES PRINCIPALES

- ☐ Santé,sécurité,EMC,utilisation du spectre radio

NORMES ET DISPOSITIONS RECONNUES

- ☐ ITU,FCC,ETSI,ASA ...
- ☐ Directive RTTE.

DOCUMENTS DELIVRÉS

- ☐ Certificats d'homologation
- ☐ Attestation d'admission temporaire
- ☐ Validité 5 ans

4

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE

PROCEDURE

- Dossier d'homologation : formulaire demandeur, formulaire fabricant rapports de tests, certificat de conformité, lettre de demande, lettre de partenariat fabricant-demandeur;
- Paiement de droits et taxes (75000FCFA/150000FCFA);
- Délai réglementaire : 1 mois (en pratique une semaine).

MARQUAGE DES ÉQUIPEMENTS HOMOLOGUÉS

Tout équipement homologué doit faire l'objet d'un marquage

PARTENARIAT ARTCI-DOUANE

- Pas formalisé
- Nécessité d'un document de l'ARTCI pour la sortie des équipements (certificat d'homologation);
- Homologation d'un prototype => certificat homologation => sortie des équipements de la douane
...

5

PERSPECTIVES

- **Elaboration Arrêté relatif aux droits et taxes d'homologation;**
- **Amélioration procédure d'homologation;**
- **Elaboration de TDR pour la réalisation effective de tests de conformité, marquage des équipements**
- **Partenariat ARTCI-DOUANE**

6



Je vous remercie pour votre
aimable attention!

